

Montréal, le 12 mai 2009

Mme Sylvie Mondor agr.
Analyste
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Demande d'information sur le FEMO

Madame,

Pour faire suite à votre demande téléphonique de lundi, le 11 mai dernier, veuillez trouver ci-joint la grille d'évaluation pour les projets soumis au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO). Ci-joint également une note de service ainsi que le procès-verbal de la rencontre du 21 avril 2008 concernant cette grille d'évaluation. Nous tenons à souligner à la commission que nous avons trouvé cette grille d'évaluation un peu lourde d'utilisation étant donné le type de projets soumis au fonds. Nous croyons que cette grille pourra être utilisée pour des projets plus complexes et de grande envergure. Cette grille pourra être modifiée et ajustée si le besoin se fait sentir.

Le fonds n'a qu'une année d'existence et Osisko est le principal soutien financier du fonds. Étant donné qu'Osisko n'est qu'au stade de développement du projet, le nombre et l'envergure des projets soumis au fonds sont restreints.

Nous croyons que durant l'exploitation de la mine et à la suite d'activités de levées de fonds, le FEMO sera appelé à croître. La grille d'évaluation et le suivi des projets subventionnés pourront être utilisés et intensifiés.

Espérant avoir répondu à votre question.

Acceptez nos salutations distinguées



Jean-Sébastien David
Vice-président, Développement durable

p.j. : Trois documents



NOTE DE SERVICE

À: Membres du Conseil d'administration
Fonds Essor Malartic Osisko

De: Jean-Sébastien David

cc:

Date: 18 avril 2008

Objet: Fonds Essor Malartic Osisko

Veillez trouver ci-joint les lignes directrices du Fonds Essor :

1. **Aspect légal :**

Veillez vous référer au document ci-joint.

2. **Pour l'année 2008, l'attribution des fonds serait comme suit :**

- a) Une petite caisse de 10 000 \$ (2 500 \$ par trimestre) pour les projets de 500 \$ et moins.
- b) 140 000 \$ (35 000 \$ par trimestre) à attribuer sur une base de 80 % local (112 000 \$ par année ou 28 000 \$ par trimestre) et de 20 % régional si des projets sont présentés (28 000 \$ par année ou 7 000 \$ par trimestre).
- c) Un projet directeur par année.

3. **Distribution des fonds :**

Pour l'année 2008, les projets à prioriser seraient comme suit :

- a) les jeunes (éducation, pauvreté, activités sportives et sociales)
- b) le milieu culturel
- c) le secteur de la santé
- d) les personnes âgées
- e) l'amélioration du milieu de vie à Malartic

4. Critères de sélection et évaluation

Soumettre le projet à une grille d'évaluation que chaque membre du CA doit positionner (proposition sur 100 points)

- a) 25 points sur la clientèle visée
- b) 25 points sur l'aspect durabilité du projet
- c) 25 points sur l'aspect des retombées pour Malartic
- d) 25 points sur l'appréciation générale du projet

5. Gouvernance

- a) Un membre du CA doit signaler un conflit ou l'apparence de conflit d'intérêt sur les projets proposés et ne pas participer aux discussions.
- b) Un projet de moins de 500 \$ fait l'objet d'un vote à main levée.
- c) Les projets de plus de 500 \$ - 10 000 \$ sont soumis à une évaluation rapide par les membres (grille d'évaluation) et le projet sélectionné doit obtenir les 2/3 des votes du CA et ce, le soir même de la rencontre.
- d) Les projets de plus de 10 000 \$ doivent faire l'objet de la grille d'évaluation et il y aura un délai pour approbation d'un mois (si désiré) afin de permettre au comité de se familiariser avec le projet.

GRILLE D'ÉVALUATION DU FONDS ESSOR MALARTIC OSISKO

1. 25% sur la clientèle visée

Petite enfance :

Nombre de personnes touchées par le projet :

- a) 1 à 5 personnes
- b) 6 à 10 personnes
- c) 11 à 20 personnes
- d) 20 personnes et plus

Jeunesse :

Nombre de personnes touchées par le projet :

- a) 1 à 5 personnes
- b) 6 à 10 personnes
- c) 11 à 20 personnes
- d) 20 personnes et plus

Adultes :

Nombre de personnes touchées par le projet :

- a) 1 à 5 personnes
- b) 6 à 10 personnes
- c) 11 à 20 personnes
- d) 20 personnes et plus

Personnes âgées :

Nombre de personnes touchées par le projet :

- a) 1 à 5 personnes
- b) 6 à 10 personnes
- c) 11 à 20 personnes
- d) 20 personnes et plus

Général :

Nombre de personnes touchées par le projet :

- e) 1 à 5 personnes
- f) 6 à 10 personnes
- g) 11 à 20 personnes
- h) 20 personnes et plus

L'aire de rayonnement du projet :

- a) locale
- b) supra local (2 municipalités et plus)
- c) territoire de la MRC
- d) régional

2.25% sur l'aspect durabilité du projet

L'appui de la communauté au projet :

- a) les groupes communautaires
- b) les groupements des gens d'affaires
- c) autres organismes

La participation de bénévoles à la réalisation du projet :

- a) moins de 5 bénévoles
- b) moins de 10 bénévoles
- c) plus de 10 bénévoles

Cycle de vie du projet :

- a. évènement sporadique
- b. projet de vie de 6 mois et moins
- c. projet de vie de 6 mois et plus

1. 25% sur l'aspect des retombées pour Malartic
Retombées sociales :

Enfance :

- a) améliore le développement intégral de l'enfant (motricité, socialisation, etc.)

Jeunesse :

- a) promouvoir l'importance de l'éducation
- b) améliorer la santé physique

Adulte :

- a) améliorer la santé physique

La viabilité et les retombées économiques du projet :

- a) la formation des promoteurs
- b) les connaissances des promoteurs
- c) l'expérience des promoteurs
- d) l'engagement financier des partenaires

La création d'emplois liés à la réalisation du projet et à son fonctionnement :

En terme fonctionnement :

- a) 1^{er} emploi permanent : 4 pts, plus 1 pt additionnel
Par autre emploi
- b) Emplois à temps partiel à l'année : 3 pts chacun
- c) 1^{er} emploi saisonnier : 2 pts, plus 1 pt
Additionnel par autre emploi

Lors de la réalisation du projet :

- d. emplois ponctuels : 3 pts par emploi de
plus de 60 jours
- e. emplois ponctuels : 1 pt par emploi de moins
de 60 jours

Durée des retombées économiques :

- a) court terme
- b) moyen terme
- c) long terme

4. 25% sur l'appréciation générale du projet

PROCÈS VERBAL

**DEUXIÈME RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FEMO
TENUE AU BUREAU ADMINISTRATIF DE OSISKO EXPLORATION LTÉE À MALARTIC
LE 21 AVRIL 2008 à 15h00**

Étaient présents : Monsieur Gilles Leclerc
Monsieur Raoul Boissonneault
Monsieur Denis Cimon, OSISKO
Monsieur Jean Sébastien David, OSISKO
Monsieur Bryan Coates, OSISKO (par téléphone)
Monsieur André Lebel, OSISKO (par téléphone)
Madame Hélène Thibault, secrétaire du FEMO, OSISKO

Étaient absents : Mme Pauline Champagne
M. Laurier Verville
Mme Johanne Jean

OUVERTURE DE LA SÉANCE	M. Jean Sébastien David, président par intérim souhaite la bienvenue aux administrateurs
LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL	M. David en fait une lecture. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ M. Boissonneault tient à souligner que lors de la dernière rencontre, il tenait à mentionner les préoccupations de la population face au secteur de la santé et plus spécifiquement sur l'appareil de radiologie. M. David mentionne qu'il apprécie connaître les besoins de la communauté.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	M. David en fait lecture. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PRÉSENTATION DES DOCUMENTS
DE GOUVERNANCE**

✓ **Aspect légal**

M. Lebel, vice-président, affaires légales chez OSISKO présente les règlements généraux du FEMO.

Il est proposé par M. David de recevoir les commentaires des administrateurs lors de la prochaine rencontre.

✓ **Attribution des fonds**

Les administrateurs sont d'accord avec les portions de montants proposés. M. Coates explique qu'un projet directeur serait un projet majeur dans la communauté de l'ordre de 50,000 à 100,000\$.

M. Boissonneaut s'interroge à savoir si un organisme peut faire des demandes répétitives. Le conseil d'administration évaluera les demandes par projet et non par le nombre de fois qu'un organisme fait une demande. Il est également mentionné que les montants non distribués pourraient être versés dans un projet majeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

✓ **Distribution des fonds**

Cinq types de projets sont à prioriser; les jeunes, le milieu culturel, le secteur de la santé, les personnes âgées et l'amélioration du milieu de vie à Malartic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

✓ **Critères de sélection et
évaluation**

Une grille d'évaluation est proposée aux administrateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

✓ **Gouvernance**

Il est proposé par M. Denis Cimon d'omettre le point b) : « un projet de moins de 500\$ fait l'objet d'un vote à main levée ».

<p>✓ Formulaire de demande de financement</p>	<p>Il est proposé par M. Denis Cimon de remplacer le mot CA au point c) par le mot « quorum ».</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>M. Gilles Leclerc s'informe à savoir si le président a droit de veto. M. David lui mentionne que non.</p> <p>Il est proposé que le formulaire soit disponible au Centre de relations communautaires OSISKO et sur le site internet d'OSISKO. Il est également suggéré que le numéro de poste téléphonique de Hélène Thibault soit rajoutée afin de mieux guider les gens.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>PRÉSENTATION DE LA LISTE DES DEMANDES</p>	<p>Projets acceptés selon les critères du FEMO:</p> <p>Fondation Brousseau Dargis – souper carnaval : 200.00\$ Société canadienne du cancer : 100.00\$ Salle de quilles Malartic – fête pour jeunes : 100.00\$ Club optimiste de Malartic – vélo : 175.00\$ Coop jeunesse de services Malartic : 250.00\$ Club Optimiste de Malartic – billet tirage : 100.00\$ Gala des Miroirs à Malartic : 250.00\$ P. Champagne – souper bénévoles : 100.00\$</p>

	<p>Projets refusés selon les critères du FEMO:</p> <p>Club Kinsmen de Val-d'Or – Salon Kinsmen Association des A.C.V. de Val-d'Or La Piaule de Val-d'Or UQAT – Colloque des Premières Nations Club Kiwanis de Rouyn-Noranda Le Salon des Générations à Val-d'Or Aménagement Paysagiste Malartic École Charles René Lalande – sorties d'élèves Corpo de dév. Industriel de Val-d'Or Chevaliers de Colomb – publicité pour livret</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>Il est convenu que Mme Thibault prendra plus d'informations sur certains projets et en fera rapport lors de la prochaine rencontre. Elle fera également parvenir aux administrateurs les projets de 10,000\$ et plus afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance plus en détails.</p>
RÈGLES DE GOUVERNANCE DU FONDS	Discuté au point 3.
BUDGET	M. David indique qu'un document de suivi financier sur les sommes acceptées devrait être soumis à chaque rencontre. Tous sont d'accord.
COMMUNICATION	Reporté à la prochaine rencontre
DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE	La prochaine rencontre aura lieu tentativement le 7 mai prochain. Madame Thibault s'informera auprès des administrateurs absents de leurs disponibilités.
DIVERS	Aucun sujet.